



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1893

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017****Délibération n° 2017-1893**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les articles L 113-2 et 3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général (article R 113-2 du code du sport).

Ainsi, au vu de ces dispositions, la Métropole de Lyon souhaite soutenir financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels, au titre de leur mission d'intérêt général de formation.

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Métropole, pour la saison 2016-2017, du club sportif LOU Rugby, constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). Ce financement porte sur sa mission d'intérêt général au titre de la formation, telle que définie aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport. Le centre de formation est géré directement par la SASP LOU Rugby.

La société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Olympique Universitaire - LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

A l'issue de la saison 2015-2016, le club a été sacré champion de France de Pro D2 et promu en Top 14 pour la saison 2016-2017. L'objectif du club est désormais de se stabiliser au plus haut niveau.

L'un des événements marquants de la saison en cours est l'arrivée au stade de Gerland fin janvier 2017. Progressivement, la majeure partie des activités du club sera regroupée sur ce site (stade lui-même et alentours).

**II - Objectifs**

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif. Depuis plusieurs années, un travail partenarial est effectué avec les clubs sportifs sur l'activité de leur centre de formation et leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local.

Ce travail permet de situer la stratégie de chaque club en matière de formation, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité. Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du centre de formation.

Un bilan a été présenté au groupe technique de la Métropole le 2 décembre 2016, par les dirigeants de la SASP LOU Rugby et de l'association LOU Rugby, dans le cadre d'une rencontre présidée par monsieur Guy Barral, Vice-Président en charge des sports.

Lors de cette réunion, les axes de travail suivants ont été précisés pour la saison 2016-2017 :

- la poursuite des partenariats avec le tissu sportif local : le club sportif organisera régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,

- la sollicitation du club sportif SASP dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, événementielles ou caritatives,

- l'évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

### III - Compte rendu de l'activité du centre de formation pour l'année 2015-2016 et bilan

Le centre de formation a été agréé en catégorie 2 lors de la saison 2010-2011. Il a été classé en catégorie 1, soit la meilleure catégorie possible lors de la saison 2014-2015. En 2015-2016, le centre de formation comptait 20 joueurs dont 5 originaires du territoire de la Métropole. Leur détection s'opère en fonction des besoins de postes des clubs professionnels, des fiches de candidature recueillies sur le site internet du club, de la sélection de joueurs participant à une journée de détection.

Parmi les joueurs sortis du centre de formation en 2015-2016, 3 évoluent au sein de l'effectif professionnel du LOU, 3 évoluent dans des clubs de Pro D2, 3 évoluent en équipe Espoirs Pro ou en Fédérale 1 (échelon national - statut de joueurs de haut niveau non professionnels) dans d'autres clubs.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2015-2016 ainsi que la comparaison avec la saison 2014-2015 :

|   | 2014-2015   | 2015-2016                                  |
|---|---|--|
| niveau du club                                    | Top 14  | Pro D2                                     |
| nombre de joueurs inscrits au centre de formation | 24  | 20   |
| origine géographique                              | 33 % du territoire de la Communauté urbaine de Lyon | 25 % du territoire de la Métropole de Lyon |
| budget du centre de formation                     | 1 033 257 €   | 1 115 406 €                                |

Le retour en Pro D2 n'a pas conduit le club à réduire ses efforts de formation et, au contraire, un renforcement de l'équipe d'encadrement a été assuré pour le centre de formation avec un directeur, un responsable de suivi administratif, une équipe médicale renforcée et des entraîneurs. Les jeunes sportifs sont hébergés dans des logements individuels. Les salles d'études, les espaces de détente ainsi qu'une salle informatique ont été mis à disposition des jeunes sportifs et regroupés dans le MATMUT Stadium et le stade Vuillemermet.

En outre, un groupe de travail a été créé au sein du club associant le coach de l'équipe professionnelle et les éducateurs du centre de formation. Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité du directeur sportif de l'association.

Les conventions passées avec 9 établissements scolaires (universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3, Institut universitaire de technologie (IUT), unité de formation et de recherche en activités physiques et sportives (UFRAPS), Institut national des sciences appliquées (INSA) - lycées Lumière, Hector Guimard, Frédéric Faÿs, Saint Marc) permettent de bénéficier d'horaires aménagés ainsi que d'un dispositif spécial pour les stagiaires en difficulté, sachant que le niveau d'exigence est très élevé : entraînement quotidien sur la plaine des jeux des Etats-Unis, études, compétitions durant le week-end, suivi médical régulier (prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques). Cette dimension est importante car de nombreux candidats évoquent leur souhait de concilier formation sportive de qualité avec une formation scolaire et universitaire de même niveau.

Chaque joueur bénéficie d'avenant à la convention de formation afin de définir les aménagements de scolarité et de suivi nécessaires. En cas de difficultés, des aménagements peuvent être apportés et un tutorat mis en place. Des cours de soutien peuvent être proposés, soit au sein d'établissements scolaires, soit au club.

Actions prévues dans le cadre de la convention signée avec le club :

- partenariats étroits avec des associations : Sport dans la Ville, les stages Leboeuf, Vivre aux éclats, Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique, association Laurette Fugain, Action contre la faim, bureaux des étudiants des écoles,
- développement d'un ancrage dans le tissu social local : organisation du tournoi annuel Lougdunum, partenariat avec les clubs de rugby de l'agglomération lyonnaise, création et animation d'un réseau de partenariats avec des établissements scolaires,
- promotion du rugby et de ses valeurs dans l'ensemble de l'agglomération : invitations à des licenciés d'écoles de rugby, des scolaires, des personnes en situation de handicap,
- suivi médical individualisé et de prévention du dopage (examen médical d'entrée et suivi annuel),
- prévention de la violence et de l'irrespect : charte d'éthique propre au club et signé par chaque joueur,
- politique spécifique de sécurité autour et dans le stade. Le club forme régulièrement ses 130 bénévoles pour participer à l'organisation des matchs dans le respect des consignes de sécurité spécifiques à l'état d'urgence.

#### **IV - Projet du centre de formation pour l'année 2016-2017 et plan de financement prévisionnel associé**

Le centre de formation accueillera 23 joueurs issus pour 6 d'entre eux de clubs de la Métropole.

Le partenariat avec les établissements scolaires et universitaires est reconduit : Université Lyon 1 (charte du sportif de haut niveau couvrant l'ensemble des formations IUT Génie Civil, IUT B Gestion électronique et informatique, IUT Génie chimique, UFR STAPS, IUT GEA), Université Lyon 2, GRETA, lycées Hector Guimard, Lumière, Saint Marc, Frédéric Faÿs, INSA Lyon, Université Lyon 3 (IAE).

Le centre de formation souhaite construire pour chaque jeune un projet de formation complet et adapté sur mesure aux joueurs, autant sur l'aspect scolaire que sportif permettant :

- une qualification sportive pour préparer le joueur à évoluer au plus haut niveau,
- une qualification professionnelle qui protégera le joueur des aléas de sa vie sportive et qui anticipera sa reconversion à l'issue de sa carrière sportive.

Un bilan d'orientation est proposé aux jeunes sans formation scolaire ou professionnelle.

L'accompagnement médical se situe toujours à un haut niveau. Sous la responsabilité du docteur Jean-Philippe Hager, ancien médecin de l'équipe de France de rugby, une équipe complète intervient au quotidien : médecin référent, kinésithérapeute, nutritionniste, spécialiste de la réathlétisation. Des examens médicaux et IRM respectant les cahiers des charges et protocoles de la Fédération française de rugby et de la Ligue nationale de rugby, sont régulièrement pratiqués. La prévention contre le dopage fait l'objet d'un suivi spécifique. Enfin, des protocoles ont été mis en place afin de détecter et anticiper certaines blessures.

*Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2016-2017 (en €)*

Pour la saison 2016-2017, le club évolue en Top 14. Le budget prévisionnel du centre de formation du club sportif LOU Rugby s'élève à 1 131 000 €, en hausse de 1,4 %. Si les postes voyages/déplacements (- 5 %), achats de marchandises (- 8 %) et location appartements (- 7,6 %) sont en baisse, une forte hausse de 63 % est constatée pour le poste suivi scolaire accompagnant la mise en place d'un suivi et de bilans individualisés d'orientation et de formation.

| Charges (en €)                                      |                  | Produits (en €)             |                  |
|---|------------------|-----------------------------|------------------|
| location appartements                               | 49 000           |                             |                  |
| voyages/déplacements/restauration                   | 68 000           | Métropole de Lyon           | 258 000          |
| frais médicaux                                      | 22 000           |                             |                  |
| suivi scolaire - bilan orientation et formation     | 53 000           | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 25 000           |
| achats marchandises, équipements/matériels sportifs | 26 000           | Ligue nationale de rugby    | 119 295          |
| charges de personnels du centre                     | 895 000          | autres                      | 10 000           |
| taxes sur salaire                                   | 18 000           | Redevance SASP              | 718 705          |
| <b>Total</b>  | <b>1 131 000</b> | <b>Total</b>                | <b>1 131 000</b> |

La Métropole est sollicitée pour apporter son soutien au centre de formation du club sportif SASP LOU Rugby à hauteur de 258 000 € dans le cadre de la saison 2016-2017, soit un montant en hausse de 44 % par rapport à celui octroyé lors de la saison 2015-2016. Cette hausse est justifiée par l'accession au niveau Top 14. Le montant de la subvention proposée correspond à la dernière subvention perçue par le centre de formation lorsque le club évoluait en Top 14 (saison 2014-2015), diminuée de 6 %.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique pour le centre de formation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 258 000 € au profit du club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2016-2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le club sportif SASP LOU Rugby définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**